

CONSTRUCTION DE 88 LOGEMENTS EN COLLECTIF & MAISON DE VILLE
DE TYPE L.L.S ZAC DE SOULA à MACOURIA
Travaux de Bâtiment

1. Maître de l'Ouvrage

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

2. Procédure de passation

Appel d'offres ouvert en application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 (consultables sur le site www.simko.fr rubrique « appels à concurrence »).

3. Objet de la consultation

Réalisation des travaux de bâtiment relatifs à la construction de 88 logements en Collectif & Maison de Ville de type L.L.S – Zac de SOULA à MACOURIA.

Les travaux de Bâtiment feront l'objet d'une seule tranche de réalisation et sont répartis en Huit (8) lots définis ci-après :

- **Lot n°1 : Gros œuvre – Maçonnerie**
- **Lot n°2 : Charpente bois – Couverture – Faux-plafonds**
- **Lot n°3 : Menuiseries & Escaliers bois**
- **Lot n°4 : Menuiseries Aluminium - Serrurerie**
- **Lot n°5 : Electricité Courants forts – Courants faibles**
- **Lot n°6 : Plomberie - Sanitaires**
- **Lot n°7 : Revêtements**
- **Lot n°8 : Peinture**

Dévolution en marchés de travaux séparés pour chacun des lots.

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Les variantes sont autorisées.

4. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution de l'ensemble des lots est de 17 mois (y compris période de préparation).

5. Date prévisionnelle de début des travaux

Courant du 2^{ème} trimestre 2011

6. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et (hormis le DC1) en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont les suivants :

- 1 • Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- 2 • Lettre de candidature : imprimé DC1 dûment complété, daté et signé
- 3 • Déclaration du candidat : imprimé DC2 dûment complété, daté et signé (notamment la rubrique D1 relative à la part du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché)
(*nota : les imprimés DC1 et DC2 sont disponibles sur le site www.bercy.gouv.fr/formulaires*)
- 4 • Dossier de références comportant les opérations, la période de réalisation, le montant et la nature des ouvrages réalisés
 - Dossier technique permettant une présentation synthétique du candidat (organisation interne, moyens humains et matériels)
- 5 • Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre 2010
- 6 • Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

- 7 • Attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énoncées à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005
- 8 • Extrait Kbis ou équivalent
- 9 • Attestations d'assurance Responsabilité Civile et/ou Décennale.

Dès qu'ils en sont informés par lettre, les adjudicataires désignés par la commission d'appel d'offres seront tenus de produire, avant toute notification de marchés et dans un délai de 1 semaine, les certificats et attestations relatifs à la régularité de leur situation fiscale et sociale mentionnés à l'article 18 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

7. Critères de jugement

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés pourront être éliminés.

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

- Valeur technique de l'offre (notamment la capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) appréciée au vu du contenu des éléments du mémoire technique justificatif ; pondération : 50%
- Prix ; pondération : 50%

8. Modalités de financement / paiement

- Financement : Prêts bancaires
- Paiement : selon les modalités définies à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, prix global et forfaitaire avance forfaitaire prévue, acomptes mensuels, délai global de paiement de 30 jours fin de mois, virement bancaire.

9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Les Dossiers de Consultation des Entreprises pourront être retirés sur support papier à **C. G. BUREAUTIQUE SERVICES** – 60 rue Edgide Duchesne à KOUROU (Tél. 05 94 22 89 53) contre paiement, pour frais de reprographie, d'une valeur de 100 Euros par dossier. Les chèques seront libellés au nom de la S.IM.KO. Les réservations pourront être réalisées dès parution du présent avis en adressant une télécopie à **C. G. BUREAUTIQUE SERVICES** au 05 94 22 89 56. Tout retrait de dossier devra avoir fait l'objet d'une commande écrite, tous frais éventuels d'envoi de dossier seront à la charge du demandeur.

10. Date limite de réception des offres

18 Avril 2011 à 12 heures.

11. Adresse où les offres doivent être transmises (uniquement sur support papier) :

Monsieur le Directeur Général
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX

12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

13. Renseignements d'ordre administratif et technique

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès
Boîte postale 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95

14. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Cayenne – 7, avenue du Général de Gaulle – 97300 CAYENNE – Téléphone : 05 94 29 76 30.

Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 2 (deux) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

15. Autres organes de publication

Avis envoyé au BOAMP, au JOUE et au JAL FRANCE GUYANE le 25/02/2011
Site internet www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence » .

16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion
25 février 2011